

République Française

Département de l'Hérault - Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	08 octobre 2019	Séance du : 30 octobre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes</u> : 38	
Présents : 27	Pour : 38	
Absents : 7	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean-GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuvette).

Absents représentés: Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents: M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Office de tourisme du Clermontais – Services de partenariat – Modification des offres et des tarifs

Monsieur VALENTINI informe les membres du Conseil communautaire que l'office de tourisme du Clermontais installé au sein de ses nouveaux locaux, s'est doté d'une nouvelle charte graphique et d'un nouveau site Internet.

Le Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme, réuni le 3 octobre dernier, a décidé de proposer au Conseil communautaire d'approuver les nouveaux services proposés par l'Office de Tourisme ainsi que les tarifs applicables :

Pack 1:

- 1. Publications:
- Sur le site internet de l'Office de tourisme du Clermontais, celui d'Hérault Tourisme et dans le cadre de la base de données Open Data,
- > Présence du partenaire dans nos e brochures (envoyées à la demande par mail ou courrier)
- Sur les réseaux sociaux : une publication sur la page Facebook de l'office de tourisme en début d'adhésion :

- 2. Diffusion:
- Des disponibilités d'hébergements proposées par le partenaire sur le site Internet de l'Office de tourisme du Clermontais,
- Des brochures du partenaire en libre-service,
- Sous conditions de souscription à la plateforme AWOO, affichage des produits du partenaire dans la boutique en ligne;
- 3. Accompagnement:
- > A la labellisation et au classement du partenaire,
- Le partenaire bénéficie de tarifs négociés pour son classement et sa labellisation,
- Le partenaire bénéficie d'un rendez-vous du programme Animation Numérique du Territoire (ANT) :
- 4. Documentation
- ➤ Mise à disposition de documentation de l'Office de tourisme (cartes, livrets...);
- 5. Commercialisation : mention du partenaire sur les fiches produites afin d'accueillir des groupes avec l'office de tourisme ;
- 6. Mise à jour des encarts du partenaire sur le site Internet de l'Office de tourisme et dans les ebrochures ;
- 7. Accès à Espace Pro sécurisé par mot de passe ;
- 8. Promotion
- Insertion des événements du partenaire dans l'Agenda mensuel, estival, numérique et papier;
- 9. Traduction du/des encarts du partenaire en anglais et allemand ;

Pack 2 : tous les services inclus dans le pack 1 auxquels s'ajoutent les services suivants :

- Publications :
- Aiout des flyers du partenaire dans 100 envois ciblés de documentation.
- Publicité sur l'écran mural à l'Office de tourisme de Clermont l'Hérault.
- > Bannière sur le site internet de l'Office de tourisme du Clermontais,
- Sur les réseaux sociaux :
 - Facebook : publication épinglée présentant la structure du partenaire pendant 3 jours
 - YouTube (sous condition de vidéo fournie)
- 2. Accompagnement:
- Au virage numérique (programme ANT) illimité
- 3. Accès à une photothèque partagée
- > Fourniture gratuite de cartes du Clermontais/Pays Cœur d'Hérault format « sous mains »
- 4. Réalisation de 10 photos de l'établissement du partenaire pour mettre en valeur sa structure
- 5. Possibilité d'afficher les produits du partenaire dans la boutique (produits du terroir) * sous condition de validation de la référente boutique

Pour toute adhésion au pack 2, 2 places pour une visite guidée de l'Office de tourisme sont offertes.

Les tarifs applicables aux partenaires sont les suivants :

Pack 1:

- Associations culturelles : 50 €
- Partenaire hors territoire étant déjà partenaire auprès de l'Office de tourisme de son territoire :
 70 €
- Partenariat pour une activité saisonnière de petite restauration ou de loisirs (hors hébergements) d'une durée de 4 mois maximum (début juin à fin septembre) : 70 €
- Activités de pleine nature et de loisirs et Artisanat d'art : 85 €
- Hébergements, commerces et services, restaurants, caves et domaines viticoles, produits gourmands : 95 €

Pack 2:

- Activités de pleine nature et de loisirs et Artisanat d'art : 95 €
- Hébergements, commerces et services, restaurants, caves et domaines viticoles, produits gourmands : 105 €

Pour 2 insertions sur le site Internet (restaurant et hôtel, ou restauration et activité de sports loisirs, etc...) une remise de 20 % sur le prix du double partenariat sera appliquée.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les nouveaux services proposés par l'Office de Tourisme ainsi que les tarifs applicables comme énoncés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme.

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,

Jean-Claude LACROIX